

Monsieur Félicien Kabuga souhaite terminer ses jours en France !

Alain Gauthier

CPCR, 28 septembre 2025

L'ubuesque prétention du financier du génocide à s'imposer en France

Le milliardaire rwandais Félicien KABUGA, 92 ans, considéré comme l'un des principaux organisateurs et le financier du génocide des Tutsi du Rwanda (environ un million de morts en 1994) vient d'assigner l'Etat français devant la justice administrative pour imposer son retour en France. Devant la justice internationale à La Haye (Pays-Bas) il a bénéficié en 2024 d'une expertise médicale évoquant une « *démence d'origine cardiovasculaire* ». Le procès a donc été interrompu. L'accusé n'avait jamais exprimé le moindre regret... Sa culpabilité ne pourra jamais être établie par la justice. Il passe pour un héros aux yeux de sa famille et de la diaspora génocidaire

Le Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR) dénonce l'ubuesque et intolérable prétention

de Félicien KABUGA à s'inviter en France. Elle constitue un défi aux rescapés du génocide des Tutsi et une insulte à toute personne éprise de justice.

Après sa fuite en 1994, Félicien KABUGA était parvenu à échapper aux policiers du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Il n'a été arrêté qu'en 2020 en banlieue parisienne, où sa famille le cachait.

Aujourd'hui, compte-tenu des risques de troubles à l'ordre public, seul le Rwanda accepte d'accueillir Félicien Kabuga. Ce que refuse l'homme déclaré dément.

Le CPCR relève que la procédure engagée par Félicien KABUGA à Paris intervient un mois après celle de la famille de son ami Protais ZIGIRANYIRAZO. La famille de cet autre organisateur majeur du génocide des Tutsi, décédé au Niger, cherche à imposer par la voie judiciaire son inhumation à Orléans (Loiret)[1]

Cette similitude n'est pas l'effet du hasard. Dès 1994, Paris a favorisé l'accueil en France de nombreux organisateurs du génocide et de leurs familles. Cette protection a été interprétée comme une garantie d'impunité. De fait, en 2021 le rapport commandé par le président de la République à une commission d'historiens dirigée par Vincent Duclert, a conclu à une « *responsabilité lourde et accablante* » de Paris dans le génocide des Tutsi du Rwanda[2].

Le CPCR regrette que cette situation perdure sur le plan judiciaire. Il ne suffira pas de refuser le retour en France de Félicien Kabuga ou de ses comparses. Aucun nouveau procès n'a été engagé en 2025 pour l'un des quelque trente-cinq réfugiés rwandais en France mis en examen pour génocide. Ce déni de justice constitue un trouble permanent à l'ordre public.

Le CPCR attend du gouverne-

ment français une réaction à la mesure de l'arrogance des génocidaires et de leurs familles. Il est indispensable d'augmenter les moyens humains et matériels du pôle judiciaire « Génocides » pour que tous les suspects soient jugés avant leur décès ou avant un diagnostic de démence sénile, synonymes d'impunité.

Non seulement Félicien KABUGA ne doit pas être accueilli en France, mais il ne doit pas se produire d'autres échecs policiers et judiciaires de ce genre.

Pour le CPCR

Alain GAUTHIER

[1] Lire notre communiqué du 26/8/2025 : « Obsèques de monsieur Z : le Tribunal Administratif donne raison au maire d'Orléans ».

[2] *La France, le Rwanda et le génocide des Tutsi (1990-1994)*, rapport remis au président de la République le 26 mars 2021.